

GUIDE ACCESSIBILITÉ POUR LES MANIFESTATIONS DE PLEIN AIR & DE RUE



GUIDE



GUIDE ACCESSIBILITE POUR LES MANIFESTATIONS DE PLEIN AIR & DE RUE

Adapter une manifestation, c'est parfois simple, il suffit de l'anticiper !

Préambule

Ce guide s'inscrit dans la démarche Agenda 22 menée par le Syndicat Mixte du Pays Thouarsais depuis 2008. La poursuite de celle-ci s'effectue désormais via la Communauté de Communes du Thouarsais dans le cadre de la réforme de l'Intercommunalité à partir de 2014. Elle a pour objectif de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap sur le territoire, à travers diverses actions ayant comme priorité l'accès aux activités physiques et sportives, loisirs touristiques, et aux manifestations culturelles.

Un des piliers du programme Agenda 22 est la notion d'usage pour tous : réaliser un aménagement spécifique servira aux personnes en situation de handicap mais pas seulement ! Il sera également utile aux personnes âgées, parents avec enfants en poussette, personnes handicapées temporaires, ...

Objet du guide

Ce guide s'adresse aux organisateurs de manifestations ou animations en plein air. Pour le réaliser, la Communauté de Communes du Thouarsais a travaillé sur plusieurs manifestations afin d'évaluer les points à traiter en terme d'accessibilité.

Ce guide a été conçu pour vous permettre de traiter l'accessibilité lors de la préparation de votre manifestation. Chaque thématique est abordée à partir de questions à se poser ; des préconisations et conseils sont ensuite listés pour vous aider dans votre démarche d'accessibilité.

L'objectif n'est pas que vous répondiez dès la première année à tous les points traités ; travaillez dans un premier temps sur un ou plusieurs thèmes puis, au fur et à mesure que vous avancerez, vous arriverez à proposer une manifestation accessible.

Une grille d'auto-diagnostic pour vous aider à évaluer l'accessibilité de votre manifestation est à disposition sur simple demande et téléchargeable sur le site internet **www.pays-thouarsais.com**, rubrique handicap.

SOMMAIRE

■ Le stationnement	P. 3
■ Le cheminement	P. 4
■ L'orientation	P. 5
■ Les différents espaces	P. 7
▪ accueil – billetterie		
▪ lieux d'animations		
▪ restauration – buvette		
▪ sanitaires		
■ L'information	P. 11
■ Les animations	P. 12
■ Les partenariats	P. 13
■ Annexes	P. 14

LE STATIONNEMENT :

COMMENT FACILITER LE STATIONNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

1. LES QUESTIONS À SE POSER :

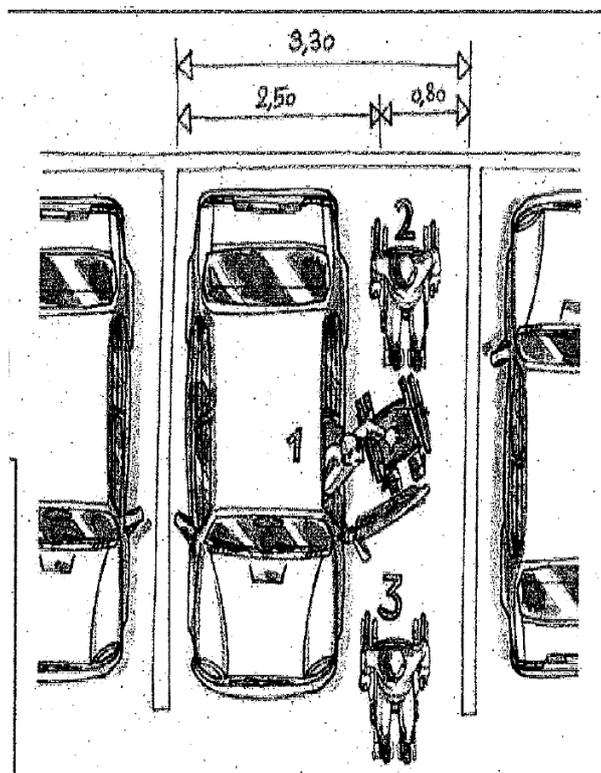
- ▶ Existe-t-il des places de stationnement accessibles ?
- ▶ Si oui, combien ?
- ▶ Si oui, où sont-elles situées par rapport à l'entrée (distance à parcourir)?
- ▶ Si oui, les places sont-elles facilement repérables ? Comment ?
- ▶ Si non, avons-nous la possibilité d'en aménager ?

Qu'est-ce qu'une place accessible ?

Pour être accessible, une place de stationnement doit disposer des caractéristiques suivantes :

- 1. avoir une largeur totale de 3.30m** dont 2.50m pour le véhicule et 0.80m pour permettre à la personne de sortir (ou d'entrer) de son véhicule sans empiéter sur la voie de circulation
- 2. être matérialisée** afin de pouvoir être facilement identifiée et repérée :
 - ▶ **au sol** (à l'aide d'un marquage)
 - ▶ **et en hauteur** (panneau)
- 3. être sur une surface plane**, sans devers ni pente

Références : Circulaire interministérielle du 30 novembre 2007 – Annexe 8



2. LES PRÉCONISATIONS

a. Aménager, réserver et signaler des places accessibles

- ▶ Respecter les caractéristiques d'une place accessible (cf. encadré ci-dessus)
- ▶ En fonction de la fréquentation attendue, un certain nombre de places accessibles seront réservées. *Dans la réglementation, le nombre de places adaptées doit représenter au minimum 2% du nombre total de places prévues pour le public.*

- ▶ L'emplacement des places accessibles sera signalé :
 - en mettant par exemple une signalétique dès l'entrée du bourg et/ ou du parking
 - en délimitant les emplacements réservés
 - en affectant des bénévoles à l'accueil de ces véhicules afin de faciliter leur orientation sur le parking

b. Choisir les emplacements les mieux adaptés

La principale difficulté des personnes à mobilité réduite réside dans le déplacement. Il est donc préférable de réserver les emplacements accessibles :

- près de l'entrée du site de la manifestation
- à proximité d'un cheminement accessible (cf. point sur les cheminements ci-après)

LES CHEMINEMENTS :

COMMENT FACILITER LE CHEMINEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Un cheminement désigne le chemin à parcourir d'un point pour arriver à un autre. Pour être accessible, il doit permettre de se déplacer depuis le stationnement jusqu'à l'entrée principale du site, puis ensuite à l'intérieur du site. Dans la mesure du possible, il convient de faire en sorte que le cheminement usuel soit adapté à tous. Si cela n'est pas possible, on peut proposer un cheminement alternatif accessible et signalé.

1. LES QUESTIONS À SE POSER :

- ▶ Les cheminements depuis le stationnement jusqu'à l'accueil, et depuis l'accueil jusqu'aux différents espaces, sont-ils horizontaux et sans ressaut ?
- ▶ Comportent-ils des obstacles ? Lesquels ?
- ▶ Quelle est la nature du revêtement de sol (enrobé, gravier, herbe, terre...) ?
- ▶ Y-a-t-il un contraste de couleur et en relief entre les cheminements et leur environnement (exemple : herbe/enrobé) ?
- ▶ Quelle est sa largeur minimale ?
- ▶ Y-a-t-il des obstacles le long du cheminement (obstacles non fixés au sol ne pouvant être détectés par une personne se déplaçant à l'aide d'une canne, obstacles diminuant ou accidentant le cheminement) ?

2. LES PRÉCONISATIONS

a. Faire un cheminement évitant les obstacles

- ▶ De préférence, un cheminement doit **être horizontal et sans ressaut**. Les ruptures de niveaux (franchissement d'une marche ou d'un trottoir), les pentes et autres obstacles (arbres, poubelles...) sont à éviter. En cas de présence d'une marche, prévoir par exemple un plan incliné.

- ▶ En cas de présence d'obstacles sur le cheminement (par exemple, boîtes à lettres, extincteurs, poteaux, cordages lors de l'utilisation de chapiteaux...), il convient de :



- **les matérialiser au sol afin qu'ils soient repérables** par une personne mal ou non-voyante (l'aménagement doit être supérieur à 17 cm afin de ne pas être confondu avec une marche)
- **détourner le cheminement pour éviter l'obstacle.** Il en est de même pour les obstacles situés entre 0.90m et 2m (montée d'escaliers, panneaux suspendus...).

- ▶ **Le sol ou le revêtement de sol doit être non meuble, dur, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue.** Le sable, les graviers, les cheminements enherbés sont impraticables pour les personnes en fauteuil roulant et présentent des risques de chute pour les personnes à l'équilibre fragile.



- ▶ **Un bon contraste de couleur et en relief entre le cheminement et son environnement** permet aux personnes mal et non-voyantes et en situation de handicap mental de se repérer et se diriger.
- ▶ En cas de manifestation nocturne, un guidage lumineux permettra de baliser la circulation piétonne.

- ▶ **Une largeur minimale de 1.40m** libre de tout obstacle est nécessaire pour faciliter les croisements.
- ▶ **Le cheminement doit donner la possibilité à un fauteuil roulant d'effectuer un demi-tour** si plusieurs directions sont possibles, ce qui suppose une aire de rotation de 1.50m de diamètre.

L'ORIENTATION :

COMMENT AIDER LE PUBLIC À S'ORIENTER FACILEMENT ?

La signalétique doit permettre à tous et plus particulièrement aux personnes mal voyantes ou ayant des difficultés de compréhension d'identifier les différents espaces de la manifestation et de s'orienter de façon autonome.

1. LES QUESTIONS À SE POSER

- ▶ Comment repère-t-on les emplacements de stationnement accessibles ? Grâce à quels moyens ? Sont-ils visibles de loin ?
- ▶ Comment repère-t-on l'entrée, la billetterie... ? Grâce à quels moyens ? Sont-ils visibles de loin ?
- ▶ Comment repère-t-on le ou les lieux d'animations ? Grâce à quels moyens ? Sont-ils visibles de loin ?
- ▶ Quelles sont les caractéristiques des panneaux de signalétique :
 - Quelle hauteur ?
 - Quelles sont les informations transmises (parking, sanitaires...) ?

- Y-a-t-il un contraste de couleur entre les panneaux et leur environnement ?
- Y-a-t-il un contraste de couleur entre le fond du panneau et ce qui est inscrit dessus ?
- Peut-on se rapprocher pour lire les panneaux ?
- A quelle distance peut-on se rapprocher ?
- Quel type d'écriture est utilisé (Arial, Helvética,) ?
- Des pictogrammes sont-ils utilisés ? Si oui, sont-ils facilement compréhensibles ?

2. LES PRÉCONISATIONS

a. Mettre en place une signalétique accessible

- ▶ Dès le stationnement, c'est-à-dire en indiquant le cheminement à suivre pour atteindre l'entrée de la manifestation ;
- ▶ En indiquant les différents espaces (accueil – billetterie, lieux de spectacles, sanitaires,) sur le site de la manifestation.

b. Proposer un plan du site

- ▶ Il s'agit d'un plan d'orientation et non d'information. Son but est uniquement d'aider le public à s'orienter et se repérer dans l'espace.
- ▶ Sur les sites ouverts (par exemple, les bourgs), proposer un plan indiquant les différents espaces avec une indication « vous êtes ici », placé à un ou des endroits stratégiques (après l'accueil ; si le site est grand, sur des lieux de « croisement » ; ...).

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE SIGNALÉTIQUE ACCESSIBLE ?

- ✓ **Facilement visible et repérable de loin :**
 - Grâce à un **contraste de couleur entre le support et le panneau** (par exemple: éviter un panneau en bois foncé posé sur un mur de couleur foncée)
 - Située sur des **emplacements visibles** (par exemple, éviter que le panneau puisse être caché, ou bien positionné trop bas ou trop haut...).
- ✓ **Facilement lisible :**
 - Grâce à un **contraste de couleur entre le panneau et l'inscription** (éviter une écriture noire sur un panneau de couleur foncée ; éviter une écriture sur une photo ou un dessin...)
 - Permettant une **lecture rapprochée** (sans obstacle devant le panneau)
 - Située à une **hauteur comprise entre 0.90m et 1.40m**,
 - Utilisant une **calligraphie simple** (Arial ou Helvética)
- ✓ **Facilement compréhensible**
 - Formulation simple ; un seul message à la fois
 - Utilisation de **pictogrammes normalisés** quand ils existent (par exemple : sanitaires, espace restauration, information-accueil...).

LES DIFFÉRENTS ESPACES :

COMMENT AIDER LE PUBLIC A LES TROUVER FACILEMENT ET SONT-ILS ACCESSIBLES ?

Les différents espaces concernent les services que le visiteur peut solliciter.

1. LES QUESTIONS À SE POSER

Pour l'accueil/billetterie

- Cet espace est-il facilement repérable ? Grâce à quels moyens ?
- Le cheminement pour y accéder est-il accessible ?
- En cas d'accueil dans un local, quelle est la largeur de la porte ? Y-a-t-il un seuil ?
- Quelle est la hauteur basse du comptoir ou de la table ?
- Trouve-t-on les informations sur les tarifs, les horaires, le programme ? Grâce à quels moyens ? Peut-on facilement les lire ?

Pour les lieux d'animations

- Ces espaces sont-ils facilement repérables ? Grâce à quels moyens ?
- Les cheminements pour y accéder sont-ils accessibles ?
- Comment sont aménagés les lieux où se déroulent les animations pour permettre aux personnes handicapées moteur d'y assister ?
- Si les animations se déroulent dans des espaces en intérieur, l'accès est-il possible (absence de marches, largeur de porte suffisante) ?
- Un espace est-il dédié à l'installation des personnes handicapées moteur ? leurs accompagnants peuvent-ils s'asseoir à côté d'eux ?

Pour l'espace buvette - restauration

- Cet espace est-il facilement repérable ? Grâce à quels moyens ?
- Le cheminement pour y accéder est-il accessible ?
- Quelle est la hauteur basse du comptoir ?
- Si cet espace est dans un lieu fermé, quelle est la largeur de la porte ? Y-a-t-il un seuil ?
- Les informations (tarifs...) sont-elles facilement repérables, visibles et lisibles ?
- Y-a-t-il des tables accessibles ? Quelle est la hauteur sous table ? Quelle est la largeur du cheminement entre deux tables ?

Pour les sanitaires

- Existe-t-il un sanitaire dit « accessible » ?
- Est-il facilement repérable ?
- Quelles sont ses caractéristiques :
 - Largeur de la porte ?
 - Y-a-t-il une aire de rotation (1.50m de diamètre) pour un fauteuil roulant ? Si oui, existe-t-elle dans le sanitaire, dans le sas, à l'extérieur ?
 - Y-a-t-il un espace libre latéral à la cuvette ?
 - Quelle est la hauteur du WC ?
 - Y-a-t-il une barre d'appui ? Si oui, à quelle distance du wc ? est-elle horizontale et inclinée ? Quelle est sa hauteur ?
 - Y-a-t-il un lavabo ? Si oui, quelle est la hauteur sous lavabo ?

- A quelle hauteur se situent les interrupteurs ?
- Le dévidoir à papier, l'essuie-mains sont-ils accessibles ?
- Le mobilier (lunette des wc, interrupteurs, dévidoir à papier, ...) est-t-il de couleur contrastée par rapport à son environnement ?

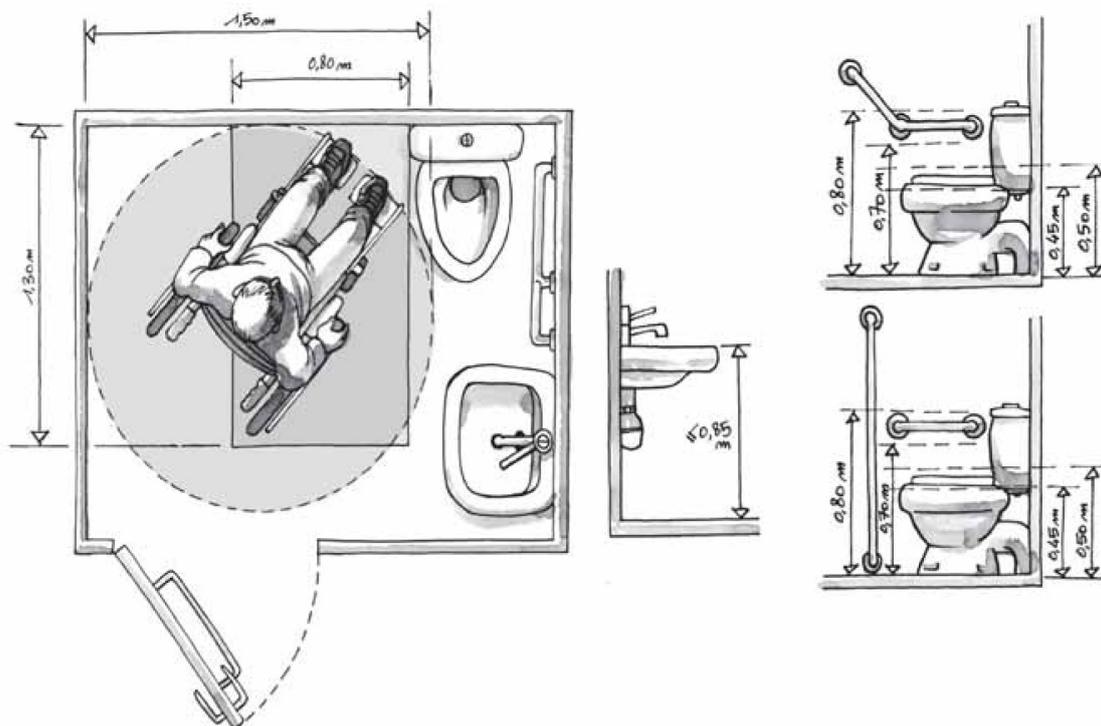
QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE SANITAIRES ACCESSIBLES ?

Pour être accessibles, les sanitaires doivent disposer des caractéristiques suivantes :

- ✓ **Accès de plain pied** (sans marche ou seuil – si présence d'un seuil, celui-ci doit être inférieur ou égal à 2 cm)
- ✓ **Largeur de la porte de 80 cm**
- ✓ A l'intérieur du sanitaire, il faut disposer :
 - **d'une aire de rotation d'1.50 m de diamètre** permettant d'effectuer un demi-tour (à défaut, cette aire de rotation peut être située en extérieur devant la porte) ;
 - **d'un espace disponible de 0.80 m x 1.30m** (hors débattement de la porte) latéral à la cuvette ;
 - **d'un dispositif permettant de refermer la porte** (barre de tirage) ;
 - **d'un lave-mains dont la hauteur supérieure est de 0.85 m maximum** ;
 - **d'une barre d'appui latérale avec une partie horizontale et une partie inclinée** située à une hauteur comprise entre 0.70 m et 0.80m.

Cette barre d'appui permet le transfert d'une personne en fauteuil roulant (partie horizontale de la barre) et d'aider au relevage des personnes à mobilité réduite (partie inclinée de la barre). Penser à ce que l'axe de la lunette soit à une distance comprise entre 0.35m et 0.40m de la barre d'appui.

- **la hauteur de la cuvette** doit être située à une hauteur comprise **entre 0.45m et 0.50m du sol** (abattant inclus)
- **hauteur des accessoires** : interrupteurs, dévidoirs à papier, essuie-main, distributeur de savon.... : **maxi 1.30m**
- **pour les handicaps visuel et mental, penser à contraster en couleur les différents éléments.**



Pour tous les espaces :

- Y-a-t-il des obstacles difficilement détectables par une personne se déplaçant à l'aide d'une canne (notamment les obstacles en hauteur) ?

2. LES PRÉCONISATIONS

L'accueil / Billetterie

a. Disposer d'un accueil - billetterie facilement repérable grâce à une signalétique adaptée.

b. Disposer d'un accueil accessible

- ▶ Un cheminement accessible
- ▶ Si l'accueil est situé dans un local, la porte d'accès doit disposer d'une largeur supérieure ou égale à 90 cm ; le seuil doit être inférieur ou égal à 2cm
- ▶ Un comptoir d'accueil (ou une table) comportant au minimum une partie répondant aux dimensions suivantes :
 - hauteur supérieure maximale de la table ou du comptoir : 0.80m
 - hauteur inférieure minimale de la table ou du comptoir : 0.70m
 - largeur de passage : 0.60m
 - profondeur : 0.30m
- ▶ Si les informations sont transmises par écrit (panneau d'information), penser à ce qu'elles soient accessibles (cf. point sur l'information)

Les lieux d'animation

a. Disposer de lieux d'animation facilement repérables grâce à une signalétique adaptée.

b. Disposer de lieux d'animations accessibles

- ▶ Eviter les marches ; en cas de présence de marches, prévoir un plan incliné ou bien un cheminement « bis » bien signalé ;
- ▶ Disposer d'une porte d'accès dont la largeur est au minimum égale à 90 cm et dont le seuil est inférieur ou égal à 2 cm
- ▶ Eviter les revêtements de sol difficilement praticables (gravillons, herbe, terre, ...).
- ▶ Essayer d'intégrer dans le choix du lieu, l'accessibilité du cheminement permettant d'y accéder.
- ▶ S'il s'agit d'un lieu fermé, penser à réserver des places permettant l'emplacement de fauteuils roulants (Le gabarit d'encombrement d'un fauteuil est de 0.80m de large X 1.30m de long). Pour mémoire, pour faire un demi-tour avec un fauteuil roulant, il est nécessaire de disposer d'une aire de rotation d'1.50 m de diamètre).

L'espace buvette et/ou restauration

a. Disposer d'espace buvette ou restauration repérables grâce à une signalétique adaptée

b. Disposer d'espaces accessibles

- ▶ Un cheminement accessible
- ▶ Disposer d'une porte d'accès dont la largeur est au minimum égale à 90 cm et dont le seuil est inférieur ou égal à 2 cm
- ▶ Prévoir un comptoir avec au minimum une partie basse répondant aux dimensions suivantes :
 - Hauteur supérieure maximale de la partie basse du comptoir : 0.80m
 - Hauteur inférieure minimale de la partie basse du comptoir : 0.70m
 - Largeur de passage : 0.60m
 - Profondeur : 0.30m
- ▶ Prévoir des tables avec une hauteur libre dessous la table de 0.70m minimum
- ▶ Prévoir une circulation facile entre les tables (notamment pour le passage d'un fauteuil roulant ; une largeur de 1.20m permettrait le croisement d'un fauteuil roulant et d'une personne valide)
- ▶ Si plusieurs tables sont alignées côte à côte, penser à réserver des places pour les fauteuils roulants en laissant des espaces vides au niveau des bancs.

c. Disposer d'une information accessible sur les tarifs

(cf. point sur l'information)

Les sanitaires

a. Disposer de sanitaires facilement repérables

grâce à une signalétique adaptée

b. Disposer de sanitaires accessibles

(en pensant également au cheminement permettant d'y accéder)

Tous les espaces

S'assurer qu'il n'y a pas d'obstacle dans les endroits où le public peut être amené à se déplacer

En cas de présence d'obstacles (par exemple, boîtes à lettres, extincteurs, poteaux, cordages lors de l'utilisation de chapiteaux, ...), il convient de :

- **les matérialiser au sol afin qu'ils soient repérables** par une personne mal ou non-voyante (l'aménagement doit être supérieur à 17 cm afin de ne pas être confondu avec une marche)
- **ou bien de détourner le cheminement pour éviter l'obstacle.** Il en est de même pour les obstacles situés entre 0.90m et 2m (montée d'escaliers, panneaux suspendus, ...) : faire en sorte que tous les obstacles soient neutralisés pour éviter qu'ils soient un danger pour les personnes en situation de handicap.



L'INFORMATION :

COMMENT AIDER LE PUBLIC À S'INFORMER FACILEMENT ?

L'information va permettre au public d'avoir connaissance du contenu du programme, des horaires et des lieux d'animations.

1. LES QUESTIONS À SE POSER

- ▶ Est-ce que nos supports d'information sont facilement repérables ?
- ▶ Est-ce que nos supports d'information sont facilement lisibles ? Facilement compréhensibles ?
- ▶ Le public peut-il trouver de l'information à tout moment pendant la durée de la manifestation ?

2. LES PRÉCONISATIONS

a. Proposer des supports de communication, d'information (affiches, flyers, ...) accessibles.

Pour être accessible, le support de communication, d'information doit être :

- ▶ **Facilement lisible**, grâce à des contrastes de couleurs entre le texte et le fond :
 - un texte écrit en blanc sur un fond clair est difficilement lisible ; préférer un fond clair avec une écriture foncée ou inversement ;
 - préférer un texte sur un fond neutre : un texte écrit sur un fond avec image, dessin ou photo est difficilement lisible
 - en utilisant une typographie simple (de type **Arial** ou **Helvetica**)
- ▶ **Facilement compréhensible**
 - ne délivrer qu'un seul message à la fois
 - si possible, associer texte et image

Voir illustrations en annexes

b. Disposer d'un lieu d'accueil pendant toute la durée de la manifestation

L'accueil est un lieu repère pour le public (par exemple, repère pour les familles si un enfant se perd ou repère quand on cherche une information sur un lieu ou une animation, ...). Il est donc important que ce lieu reste accessible pendant toute la durée de la manifestation.

- ▶ Bien signaler l'accueil grâce à la signalétique d'orientation
- ▶ L'accueil peut faire office de billetterie en début de manifestation et de point information pendant la manifestation.

c. proposer un panneau d'information sur le programme de la journée

- ▶ **A l'accueil** : il peut s'agir d'un panneau général mentionnant l'ensemble du programme de la journée (horaires, lieux, titres des spectacles). Si la manifestation est sur plusieurs jours, prévoir un panneau par journée.
- ▶ **A l'entrée de chaque lieu d'animations** (si plusieurs lieux) : il peut s'agir d'un panneau précisant les horaires et animations s'y déroulant (horaires –titre des spectacles ; le lieu étant indiqué en titre)
- ▶ Ce panneau doit être accessible : être facilement visible et repérable de loin, facilement lisible et facilement compréhensible (cf. point sur les caractéristiques d'une signalétique accessible)



LES ANIMATIONS : COMMENT FACILITER L'ACCÈS AU CONTENU ?

Certains spectacles peuvent être plus particulièrement accessibles à certains types de handicaps.

1. LES QUESTIONS À SE POSER

- ▶ Ma programmation est-elle particulièrement accessible à certains publics ?

2. LES PRÉCONISATIONS

a. Repérer dans la programmation les spectacles accessibles, selon leur nature, à des publics en situation de handicap.

Exemples :

- ▶ Le mime, le cirque, la danse sans apport musical essentiel, spectacles en langue des signes, ... seront particulièrement accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes.
- ▶ Spectacles sonores, concerts... sans apport scénographique important ou bien spectacles dans le noir (faisant notamment appel aux sens tels que l'ouïe ou l'odorat) conviendront aux personnes aveugles ou malvoyantes.

b. Communiquer sur ces spectacles

- ▶ En direction du public (sur les différents supports de communication reprenant le logotype associé au handicap concerné)
- ▶ En direction des structures en contact avec les personnes en situation de handicap (associations, IME, lieux de vie, ...) afin de les informer qu'un ou plusieurs spectacles peut leur être accessible.
- ▶ Pour communiquer en direction des personnes en situation de handicap, penser à anticiper bien en amont la communication ; ne pas hésiter à commencer à communiquer auprès des diverses structures avant la sortie officielle des dépliants.



LES PARTENARIATS : **QUELS PARTENAIRES ASSOCIER ?**

1. LES QUESTIONS À SE POSER

- ▶ Est-ce que je suis en mesure de travailler seul sur la thématique du handicap ?
- ▶ Quels partenariats développer ?

2. LES PRÉCONISATIONS

Travailler en amont avec les personnes en situation de handicap directement ou par le biais de structures (associations, lieux de vie...) afin de :

- conforter des choix,
- d'innover dans les propositions
- de bénéficier d'un réseau de promotion complémentaire pour toucher le public concerné.

Annexes

Exemple de support de communication en direction du public en situation de handicap :

- ▶ pas d'écriture sur fond d'images
- ▶ écriture simple, en gros caractères,
- ▶ ...

DIMANCHE 7 OCTOBRE 2012
14H30 | 19H00

fanfOiron

2012

LA GAIÉTÉ OIRONNAISE | LES CHEVALS | LA FANFARE KA | OLD BLIND
MOLE ORKESTRA | LE QUATUOR MOULINET | TARAF GOULAMAS |
LES FONKFARONS | ZIVELI ORKESTAR | FANFARE EYO'NLE

ENTRÉE LIBRE | CHÂTEAU D'OIRON (79)

Tel : 05 49 96 51 25 web : www.oiron.fr mail : oiron@monuments-nationaux.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX
REGION Poitou Charentes
ECHO NORD
Le papier
Magelan

Tout l'après-midi du 7 octobre, neuf fanfares étonnantes et détonantes vont enchanter le parc du château d'Oiron en un joyeux mélange.

Offrez à vos oreilles, dans le désordre : une cavalcade reggae, ska, salsa, hip hop ... avec *Les chevaux* ; un tour de piste funky avec *Les Fonk'Farons* ; une belle balade swing avec l'*Old Blind Mole Orkestra* ; une étape gourmande entre traditions tzigane et languedocienne avec *Taraf Goulamas*, une rêverie balkanique avec *Ziveli Orkestar* ; une pause classique, mais pas tant que ça, avec le *Quatuor Moulinet* ; une croisière jazzy créole avec la *Fanfare Ka* ; une plongée dans la tradition de terroir avec la *Gaieté Oironnaise* ; un voyage festif et jazzy au Bénin avec *Eyo 'Nlé*.

Pour faciliter à tous une déambulation aussi libre qu'agréable, entre les spectacles de la manifestation, le château d'Oiron proposera :

- de 14h30 à 19h30 à l'entrée du parc, un point d'accueil dédié aux publics handicapés moteur ou visuel pour orientation et aide si nécessaire.

- le prêt gratuit de « modules tout chemin » (*Magelan*) adaptables à tous les fauteuils manuels

- des exemplaires du programme FanfOiron 2012 imprimés en gros caractères

- des sanitaires adaptés au handicap moteur

► **MES NOTES...**

Pour tout complément d'informations et accompagnement dans votre démarche, n'hésitez pas à contacter les services de la Communauté de Communes du Thouarsais :



Centre Prométhée
21 Avenue Victor Hugo
79100 THOUARS
Tél. : 05 49 66 68 68



Florence FOUCHER :
Chargée de mission Handicaps & Accessibilité
tourisme@pays-thouarsais.com

